

DE ROUBAIX-TOURCOING

CHRONIQUE FANTASISTE LES PROGRES

l'Administration

La recrudescence de la criminalité d'une part ; la fréquence des catastrophes d'autre part ; la fréquence des catastrophes d'achetins de fer d'autre part ont attiré l'attention de l'Administration sur la nécessité de trouver un moyen qui permette d'identifier facilement les citoyens.

Rien n'est plus embêtant pour l'Administration que de ne pas pouvoir mettre une étiquette, portant le nom présumé, quand, dans le lieu de naissance de l'intéressé, dont les morceaux viennent d'être retrouvés dans un sac.

Rien ne contrarie plus un chef de gare que de conserver dans le hall de la grande vitesse un voyageur anonyme qui a eu la mauvaise idée de se faire téléscoper dans des environs. Et puis, il y a la police à qui MM. les assassins négligent vraiment trop souvent de passer leur adresse, et qui n'a pas toujours un aiguilleur à mettre sous les verrous comme responsable des coups de tampon. Aussi, M. Leullier a-t-il pensé à doter tous ses contemporains d'une carte d'identité qui figurerait sur photographie et leurs empreintes digitales.

J'ai pour M. Leullier la plus vive sympathie. Je lui ai surtout voulu adresser mes félicitations sans bornes le jour où il a bien voulu consentir à ne pas faire le bonheur des gens du Pas-de-Calais pour s'en aller être Préfet de Police à Paris. Les Parisiens sont enchantés ; nous aussi ; M. Leullier égaie tout ; que peut-on demander de plus grands Dieux ! Bien sûr, le jour de l'après-midi à venir où les Parisiens pousseront des cris d'indignation en apprenant que M. Leullier a été nommé Gouverneur de l'Indo-Chine. Et alors il y aura des heures de plus sur la terre ; ce sera les Indo-Chinois dont la félicité sera d'eux-mêmes bien plus complète encore quand M. Leullier aura son changement pour la planète Mars.

Mais tout ça n'empêche pas que M. Leullier a une française idée en inventant la carte d'identité. Supposons que vous soyez un jour coupé en morceaux. Quand je dis vous, je préférerais évidemment que ce soit un autre. Mais quelque désagréable que puisse vous être l'hypothèse, admettons la cependant un moment. Si l'on trouve dans la poche de votre veston votre carte d'identité, tout va bien. Si on ne la trouve pas, un peu d'encres sur votre index, ça donnera l'empreinte digitale permettant de vous repérer dans le fichier général où vous aurez été catalogué.

Si vous êtes embouffé par la cloison d'un compartiment de wagon qui rejoint un peu brusquement la cloison en face, même opération et, dans l'un ou l'autre cas, vous serez remis sans tarder au point de départ de votre trajet qui attendait depuis si longtemps votre héritage.

Vous me direz peut-être qu'en des circonstances aussi mouvementées votre physique risque de disparaître et votre personnalité d'être amoindrie pour rendre l'identification projetée impossible. Evidemment, l'hygiène n'est pas sans force. Mais il faut à M. le Préfet de Police l'intention de compléter les mesures qu'il a prises pour assurer, à tous bouts, l'identification des victimes comme des malheureux (ceci dit sans aucune allusion blessante pour les chefs de gare). Il suffira d'obliger tous les Français à se faire tatouer leur état civil autour du nombril ainsi qu'un numéro d'ordre sur chaque bras de quatre chiffres. C'est une solution pratique, simple, élégante et décorative. Mais encore fallait-il y penser.

Voilà encore un fait qui prouve que l'Administration n'est pas, aussi rétrograde qu'on veut bien le dire, et qu'elle marche avec le progrès.

On a dit plus que ventrisme de l'Etat commerçant et industriel, on a vitupéré son insouciance de mettre les gens qui lui font à la place qu'il faut. The right man in the right place, comme dirait Clemenceau. Et on a pu dire que M. Leullier avait organisé chez nous le régime de l'incompétence. Il est certain que l'industrie et le commerce privés ne s'aviseront jamais de prendre, par exemple, comme le fit si souvent l'Etat, un garçon boucher pour faire un chef de chantier, ou bien un bardeur médecin-major.

J'aurais pu en venir à l'idée d'un marchand de moules d'embarquer pour la vente au détail un polytechnicien aphone. Il préférera toujours aller chercher au Conservatoire un élève de M. Paul Mounet, ou l'aptitude à rugir les fureurs d'Orsèze sera la garantie de la puissance de ses appels à la clientèle.

Ainsi, chacun faisant son métier, les tâches seront bien gardées comme disait l'agent des mœurs en arpentant le boulevard.

Eh bien ! il paraît que l'Administration ne veut plus qu'on dise d'elle qu'elle est dans le danger où il faut des calculs sûrs. Elle a décidé d'exiger de chaque candidat à une fonction, un examen de ses aptitudes, non seulement intellectuelles, mais aussi physiques, à l'emploi sollicité.

Où a-t-elle commencé avec les demoiselles du téléphone... On ne se contente pas de les interroger sur l'histoire, l'astronomie, l'histoire et la géographie, on examine sur tout leurs oreilles. La note la plus élevée est accordée à celle de ces demoiselles dont l'oreille se adapte le mieux au pavillon des récepteurs téléphoniques. L'idéal serait, évidemment, une oreille complètement ronde et légèrement bombée. Ce phénomène est, parait-il, inconnu ; mais on ne désespère pas de l'atteindre un jour par une intelligente sélection.

Il est certain que cette méthode de recrutement évitera aux abonnés de l'avenir de tourner la manivelle de leur appareil pendant un quart d'heure sans plus de résultat que s'ils s'étaient attaqués à un moulin à eau. L'oreille de la demoiselle qui téléphonera ne lui permettra plus désormais de perdre un seul pel.

La catastrophe sur l'Escaut

En engloutissant le bateau "August" le fleuve a causé de trente à cinquante morts

Nous avons annoncé hier que le bateau à passagers faisant le service entre Anvers et Tarnac, en quittant l'embarcadere de Burent, où il avait fait escale, s'est renversé dans l'Escaut.

Voici comment la catastrophe se produisit

Anvers, 30. — Le naufrage du bateau belge "August" a eu lieu devant la localité de Burcht. Le steamer devait effectuer une manœuvre de tribord pour éviter un canot à moteur. Cette manœuvre était accomplie lorsque brusquement le bateau se coucha sur le flanc. L'eau s'engouffrait immédiatement dans la cale, inondant les chambres des machines. En une minute et demie, le bateau coula. Des trente personnes qui se trouvaient à bord, la plupart étaient dans les cabines au moment où l'accident se produisit, celles n'eurent pas le temps de monter à la pont et furent noyées.

Des sauveteurs ont recueilli sept échoués. Trois d'entre eux sont blessés et sont soignés à l'hôpital. Le capitaine du bateau se trouve parmi les rescapés. Il a pu regagner la rive à la nage et s'est enfilé comme un trou vers la ville. On ne pourra connaître le nombre exact des victimes que quand on aura retiré l'épave. Encore, des cadavres ont pu être emportés par les flots.

Ce que dit un témoin

Voici, d'autre part, une seconde version de l'accident donnée par un témoin oculaire. « L'August » venait de quitter Burcht, lorsqu'il s'éloigna vers la rive gauche, pointant vers le milieu du fleuve. Il croisa le bateau "Anna" de Boom. Le bâtiment de ce dernier constatant que le navire donnait de la tribord, appela le capitaine et l'avertit que l'eau entrerait à flots dans les cabines intérieures par trois hublots dont les vitres étaient brisées. Mais il était déjà trop tard. L'arrière du bateau disparut d'abord sous l'eau, l'avant se redressa et le bâtiment coula presque à pic. La catastrophe fut rapide. Un débris de bois, au moment de se détacher, tomba à bord, entraînant avec lui un canot à moteur, n'ont pu retirer des eaux qu'un seul passager.

Combien de victimes ?

On affirme que cinquante passagers se trouvaient à bord de l'August et qu'il y eut seulement six rescapés.

Une application inattendue de la télégraphie sans fil

UN EUDIANT FAUSSEUR A FAIT UNE INVENTION REMARQUABLE

Milan, 30 octobre. — Un nouveau stratagème employé en vue de fraude, un aménagement d'électricité, le plus vil intérêt dans le monde scientifique. Le fils d'un ancien ministre des Finances devant passer son examen, avait fait installer dans son pupitre un appareil radio-télégraphique silencieux qui l'a tenu en communication constante avec son répétiteur qui se trouvait dans une maison voisine. L'appareil a fonctionné à la perfection et le jeune homme a passé brillamment son examen. L'appareil fut découvert le lendemain et le fils de l'ex-ministre fut expulsé de l'école. Mais le sénateur Marconi a invité le jeune éducatif à venir le voir à son laboratoire, et là, il a constaté que le jeune fraudeur avait fait une invention remarquable servant au perfectionnement du télégraphe sans fil.

La conférence de Genève discutera les questions agricoles

Genève, 30 octobre. — Bien que la conférence internationale du travail ait écarté de son ordre du jour la question des huit heures, dans l'agriculture, les délégations ouvrières ont déposé ce matin, à la conférence, une motion demandant qu'on inscrive à nouveau à l'ordre du jour de la conférence cette question, attendu que cette réglementation a été seulement journalière pour raison d'opportunité et qu'elle a néanmoins recueilli près de dix milliers de voix malgré les votes des petits Etats n'ayant aucune importance agricole.

La conférence a discuté ensuite la question du maintien ou du retrait des deux autres questions agricoles inscrites à l'ordre du jour : 1. Mesures contre le chômage ; 2. Protection des femmes et des enfants. Le maintien a été décidé. D'accord avec l'unanimité de la délégation italienne, la délégation britannique à Genève vient de déposer une motion tendant à faire inscrire en tête de l'ordre du jour de la prochaine conférence du travail, la réglementation des heures de travail dans l'agriculture.

Dans la magistrature

Paris, 30 octobre. — Par décret en date du 25 octobre 1921, est nommé procureur à Avesnes, sur sa demande, M. Savagner, substitut à Lille.

sement contrôlée. Ainsi, par exemple, tout le monde sait que la fonction d'un employé du ministère est d'être assis sur un rond de cuir. Eh bien, comme pour l'oreille des demoiselles du téléphone, il faut que le postérieur du fonctionnaire s'adapte exactement, avec une précision mathématique, à son rond de cuir.

Autrement, quel agrément voulez-vous qu'il éprouve à rester assis dessus ? Et comment s'étonner qu'il n'y vienne jamais au bureau lorsqu'on n'a pas révisé par avance et selon la loi divine inflexible, l'adaptation de l'organe à la fonction. Il est donc logique, naturel et sage de mettre à la nomination des fonctionnaires cette condition liminaire.

Par exemple, je ne tiendrais pas essentiellement à faire partie du jury d'examen de l'air. Sans aucun des dangers qu'ils courent eux-mêmes, ils parviennent à le dégager après plusieurs heures d'efforts.

Grave explosion de munitions dans une carrière près de Francfort

Il y a plusieurs morts et blessés dans une carrière près de Francfort

Francfort, 30 octobre. — Une grave explosion s'est produite à la fabrique de munitions de Kestelbach, il y a plusieurs morts et de nombreux blessés.

Un boche était maire d'une commune française

SON CAMOUFLAGE FIT DEMASQUE ET ON VIENT DE LE CONDAMNER

Strasbourg, 30 octobre. — Devant la Chambre correctionnelle de Metz, a comparu un pharmacien allemand, du nom de Xavier Reiland, qui avait réussi à se camoufler selon les règles de l'art germanique et qu'on a fini par démasquer.

Venu en 1901 à Maizières-Metz, du fond de la Bavière, Reiland fut élu maire de cette importante localité industrielle, en 1908. Pendant la guerre, il déploya tout son zèle patriotique à vouer la France aux gémisses et à appeler de tous ses vœux la victoire allemande.

A l'armistice, il affirma être d'origine alsacienne et ce avec une telle assurance qu'on le crut sur parole. Maintenant, il commença par établir des pièces d'identité française et il valorisa sa fortune, c'est-à-dire qu'il se fit verser, par le Trésor français, 70.000 francs.

En août 1919, il reçut à Maizières-Metz, MM. Millerand et Poincaré. A cette occasion, il écrivit de la réception les ingénieurs locaux qui avaient été du service dans l'armée française, notamment M. Mathieu Hact-pil, frère du député de la Moselle. Finalement, on démasqua l'individu, qui, on en conviendra, avait quelque peu exagéré.

Nous juges français (on sait qu'ils sont bons comme du pain) n'ont condamné Xavier Reiland qu'à trois ans de prison et 3.000 francs d'amende.

L'amour qui tue UN JALOUX A TUE SON AMIE ET S'EST ENSUITE SUICIDE

Paris, 30 octobre. — On a trouvé ce matin, 64, rue de Valenciennes, le cadavre d'un nommé Desjeux, 23 ans, à passage Bouchard, et celui de son amie, Mme Keyser, née Marchand, demeurant à la même adresse. Il est probable que Desjeux au cours d'une scène de jalousie, tua son amie et s'est ensuite suicidé. Le commissaire de Saint-Ambroise a ouvert une enquête.

Landru s'était fait porter malade IL N'A PAS ETE RECONNU

Les docteurs Paul, Gellinger et Terrien, commis par le président Gilbert pour examiner l'état de santé de Landru, viennent de déposer leur rapport où tout au moins d'en faire connaître les conclusions.

Les trois praticiens sont absolument formels : Landru est en état de comparaître le 7 novembre devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise, et une plus longue détention ne pourrait être que préjudiciable à sa santé, affaiblie par près de dix mois de prison.

L'Enseignement Professionnel UN PROJET DE LOI SUR LA CREATION DE NOUVELLES ECOLES PRATIQUES

M. Doumer, ministre des finances, et le directeur de l'enseignement technique, viennent de déposer à la Chambre des Députés, au nom du Président de la République, un projet de loi ayant pour objet l'ouverture de crédits nécessaires à la création d'écoles pratiques de Commerce et d'Industrie ou d'Écoles des Métiers.

« Le gouvernement a pris l'engagement d'étudier d'urgence les mesures propres à perfectionner l'enseignement technique en France, notamment par la création de nouvelles écoles de Métiers.

« Six dossiers de création d'écoles pratiques et de métiers viennent d'être soumis à l'examen des Commissions compétentes qui ont émis un avis favorable. Il s'agit, entre autres, de l'École de Dunkerque, pour laquelle un crédit de 200.000 francs est prévu et de celle de Louvain, comportant une dépense de 1.344.000 francs.

« Ces projets de création, s'ajoutent à celui d'agrandissement de l'école pratique de Valenciennes, pour lequel une dépense de 200.000 francs est prévue et de celle de Valenciennes, comportant une dépense de 1.344.000 francs.

« L'Etat entrant pour moitié dans le montant total des dépenses, le projet de loi tend à l'ouverture d'un crédit de 1.350.000 fr. sur le budget de 1921, pour le développement et le perfectionnement de l'enseignement technique en France. Pour l'école de Dunkerque, la participation de l'Etat serait de 500.000 francs.

Des inondations au Canada Elles ont fait de nombreuses victimes et d'immenses dommages

Vancouver, 30 octobre. — Des inondations se sont produites à Britannia Beach, à environ huit milles de Vancouver. Sur 114 maisons, 50 ont été emportées et plusieurs autres flottent actuellement dans la rivière qui signale la mort et la disparition de 35 personnes.

La rivière Kookitlan a inondé une partie de la ville, 2 points de chemin de fer ont été détruits.

Ces inondations sont dues aux pluies qui tombent sans arrêt depuis un mois, et une abondante chute de neige dans les régions élevées, puis à la fonte des neiges, par suite d'un vent chaud. Les autorités de chemin de fer du Pacifique évaluent à un million de dollars les dommages occasionnés dans le district de Port-Kookitlan.

Au Congrès Socialiste LE RAPPORT DU GROUPE PARLEMENTAIRE A ETE ADOPTE

Paris, 30 octobre. — Ce matin a eu lieu la seconde séance du Congrès du Parti Socialiste (Section Française de l'Internationale Ouvrière). Mayeras, de la Fédération de la Seine, présidait la séance. Léon Blum, député de la Seine, a donné lecture du rapport du groupe parlementaire. Il a expliqué les votes des membres du Parti qui se sont préoccupés surtout de la politique extérieure du Gouvernement et de favoriser son action à la Conférence de Washington où seront traités des questions intéressant la paix du monde.

L'édouard, délégué des socialistes indépendants d'Allemagne, arrivant au Congrès, a été reçu par le Président et le groupe parlementaire. Le Président voit dans cette ovation un signe de l'évolution des esprits vers une fraternité complète des peuples. Le rapport du groupe parlementaire est adopté à l'unanimité.

On va enfin s'occuper des ex-prisonniers

La Commission interministérielle instituée sur la proposition de M. Loucheur en vue d'étudier les diverses questions relatives aux prisonniers civils et militaires, s'est réunie au Ministère des Affaires Libérées sous la présidence de M. Léon Pasquati député.

La Commission a arrêté son programme d'études qui comprend notamment les questions suivantes : 1. Remboursement des maris aux prisonniers ; 2. Transports des corps des prisonniers de guerre décédés en Allemagne ; 3. Attribution éventuelle de la médaille Intermédiaire aux prisonniers ; 4. Indemnité de nourriture ; 5. Rappel de pensions aux mutilés de guerre prisonniers ; 6. Attribution des droits des mobilisés aux prisonniers civils du Nord.

LA QUESTION HONGROISE LA CONFERENCE DES AMBASSADEURS VA LA SOLUTIONNER

Paris, 30 octobre. — On a su vendredi quelques précisions sur les délibérations de la Conférence des ambassadeurs concernant la question hongroise.

La Conférence s'est préoccupée de calmer les inquiétudes de la Petite Entente et de liquider rapidement la question du sort de Charles, mais elle a estimé que l'ultimatum que les Etats danubiens se proposent d'adresser à Budapest était sans objet, qu'il eût même exigé déjà dans sa note transmise au Gouvernement magyar la déchéance de Charles, qui il consentait non à abdiquer et il ne paraît pas jusqu'à présent y avoir consenti — et celle de sa famille.

Le procès de Sacro et de Vanzetti SEBASTIEN REVISE I

New-York, 30 octobre. — Le tribunal suprême de l'arrondissement de Norfolk est occupé de la demande en révision de leur procès introduite par les deux communistes Sacro et Vanzetti, récemment condamnés à mort pour l'assassinat du caissier d'une usine.

Les débats du tribunal étaient étroitement gardés par la police à pied, à cheval et à motocyclette. Les agents postés aux portes du tribunal forçaient toutes les personnes qui entraient dans le hall d'indiquer, afin de savoir si elles ne portaient pas d'armes.

Deux sergents de zouaves tués par des grenades ILS ETAIENT ORIGINAIRES DU NORD

Oran, 30 octobre. — Un évènement accident s'est produit au polygone d'Ekemmi où on faisait sauter des grenades à main, devenues inutilisables. Les sergents Gaspard Tivolin, 31 ans, et Jean Lucco, 30 ans, du 2e zouaves qui commandaient la corvée, avaient disposé 30 grenades au fond d'un trou et placé un cordon électrique relié à un pétard de chertise, puis ils mirent le feu à ce pétard. Immédiatement, sans qu'ils aient eu le temps de s'éloigner, une explosion formidable se produisit.

Les deux sergents Gaspard Tivolin furent projetés à une quinzaine de mètres de distance et réduits en bouillie. Les victimes étaient originaires du Nord de la France.

Un tour de passe-passe 80.000 FRANCS DE PERLES ONT DISPARU

Paris, 30 octobre. — Un joaillier de Nice, M. Caucheraud, a constaté et signalé à la police aujourd'hui la disparition, dans un café de la rue Lafayette, où se réunissent habituellement les marchands de pierres précieuses, de trois paquets contenant 80.000 francs de perles fines.

Le Crime d'un Algérien

Il coupa la gorge d'un arrageois qui l'avait appelé : voleur !

Arras, 30 octobre. — Dans la nuit de samedi à dimanche un menuisier, Jean Puznet, 33 ans, ouvrier très estimé, travaillant à la Société de Construction de Saint-Sauveur et habitant un appartement mis à la disposition des ouvriers par la Société, sortait de son appartement du Boulevard Faidherbe, en compagnie du sieur Bonnel demeurant rue Dupleix.

Les deux hommes entrèrent dans un estaminet sis à proximité du cinéma où ils firent la rencontre d'un Algérien avec lequel ils firent conversation.

« Tu as volé mon portefeuille ! »

Puis, Puznet et Bonnel sortirent du café accompagnés du « Sidi ». Tous trois parcoururent la rue Pasteur, la rue Emile Leppelle et au croisement de celle dernière rue et de la rue des Balances, Bonnel resta en arrière pour satisfaire un besoin.

L'Algérien et le menuisier continuèrent leur route lorsque soudain une discussion surgit entre eux. Puznet s'était aperçu que l'Algérien lui avait dérobé son portefeuille et voulait lui le reprendre. L'autre niait évidemment. Son camarade le fouilla dans les poches et lui enleva le portefeuille lui appartenant. Au cours de l'altercation l'Algérien avait reçu un coup de poing qui lui avait fendu la joue.

Un homme gisait sur le sol la gorge tranchée

Tout en continuant à discuter les deux hommes arrivèrent sur la petite Place, et en face de l'estaminet Godart. L'Algérien ayant aperçu une pompe, alla se laver la joue qu'il avait ensanglantée.

Pendant ce temps, Bonnel les avait rejoints et présumant que l'affaire allait tourner au tragique, s'engagea vivement sans attendre à retourner chez lui ; Bonnel, ensuite s'éloigna.

Il n'avait parcouru que quelques mètres quand tout à coup, il entendit un cri. Aussitôt, il retourna sur ses pas. Un spectacle horrible s'offrit à sa vue : dans une mare de sang, gisait le corps de l'infortuné Puznet. D'un coup de rasoir l'Algérien avait tranché la gorge du menuisier, lequel n'avait pu percevoir le meurtrier fuyant par une ruelle.

Un témoin du drame Mlle Godart, qui était allée puiser le feu, a vu le « Sidi » se précipiter sur le Français et ce dernier tomber sur le sol.

REVOUVERA-T-ON LE MEURTRIER ?

Le cadavre de Puznet fut relevé 1/4 d'heure plus tard par des agents de police qui effectuèrent leur rond.

Le corps fut transporté par eux à la morgue. Voici le signalement du meurtrier : 28 ans, 1 m. 70 à 1 m. 75, cheveux noirs et frisés, barbe, cache-coil blanc, imperméable kaki, souliers jaunes.

Il a été vu ce matin, rue des Rosales, à Arras, d'où il aurait pris la direction de Saint-Laurent-Bianzy.

UN GESIE FATAL UN VALENCIENNOIS TOUCHA EN CABLE DE LA "MISSION D'ELCOSTERITE ET FUT ELIMINE

Dimanche, vers 9 h. 30 du matin, M. Maurice Carlier, 45 ans, contremaître aux anciens établissements Lepiliez, avenue du Quésnoy, demeurant 30, rue Abel-de-Pujol, se trouvait dans la cabine du transformateur électrique lorsque par suite d'une circonstance inconnue, il toucha un câble transmetteur d'une force de 10.000 volts.

Le malheureux, qui était très estimé, fut tué sur le coup. Il laisse une veuve et trois enfants.

FARCE OU ATTENTAT ? UNE GRENADE DANS UN COLIS POSTAL

Paris, 30 octobre. — En présence de M. Biset, directeur et d'un employé, M. Jozz, M. Nicaise, comptable d'une maison de commerce, 12, rue Levallois, procédaient à l'ouverture du courrier.

Parmi la quantité de lettres, se trouvait une boîte enveloppée dans un papier d'emballage. Les agents, qui avaient reconnu, par un étiquette, un colis, le cachet du bureau de poste de la rue des Halles. Un timbre humide avait, sur l'autre face, imprimé la mention « La Chapelle, 28 octobre ». Aucune indication d'expéditeur n'était spécifiée.

Le Procès des Poisons

Les "rescapés" sont venus dire aux Juges qu'ils ne savaient rien

Paris, 30 octobre. — L'impression qui se dégage de tous ces débats est que du fait de l'absence du grand premier témoin, nous ne connaissons pas l'affaire Girard. On n'en a qu'un aperçu assez précis dans l'ensemble des combi-moises louches qui précèdent et suivent le crime proprement dit, l'empoisonnement.

De l'affaire Demolle, qui faillit faire quatre victimes et condamnés M. Ferrulle au tombeau, c'est à peine si l'on a pu saisir, par Girard ayant mené seul et aucun des accusés actuellement poursuivis ne s'y étant trouvé mêlé.

Ah ! s'il avait été là ! Que de questions le témoin eût-il pu lui poser ! Notamment au sujet de son carnet. Car il notait au jour le jour ce qu'il faisait et le rapprochement de ses notes et des faits eût été pour lui la plus terrible accusation.

Coqit-De'mas Exemple : On lit dans le carnet : « 7 février 1917 : Coqit, Delmas vin bleu, 8 février : Coqit, Delmas, 9 février : voir les pilules Delmas, 12 février : voir Coqit-Delmas, Coqit ; 14 février : Delmas vient, vin blanc ; 17 février : Delmas dine, Coqit ; 22 février : Delmas dine ; 24, 26 février : Coqit.

Pour s'éclaircir d'un jour ces notes qui paraissent innocentes, il suffit de rappeler d'un mot que la maison Coqit était son fournisseur de bacilles et que Delmas faillit être une de ses victimes, que lui aussi à l'époque même indiquée par ces notes fut atteint de la fièvre typhoïde, et qu'on nomme Delmas Girard avait signé à la Baloise une assurance sur la vie de 40.000 francs.

Le marchand de microbes. On a entendu hier le vendeur de la maison Coqit et M. Delmas.

« A quel titre, a demandé M. Drioux, premier de ces témoins, fournisseur des bouillons de culture à Girard ? Vous donnez cela au premier venu ?

« Non, nous fournissons cela aux docteurs, aux hommes de science.

« Mais Girard ?

« C'était un vieux client... Il s'intéressait à ces travaux... Et nous pensions qu'il était docteur...

« Vous ne lui avez jamais demandé de justification ?

« Nous n'en demandons pas. A priori, nous considérons que les gens qui s'adressent à nous sont docteurs, pharmaciens ou des hommes de science.

La pilule refusée

M. Delmas a ouvert la série des témoignages des "rescapés" de Girard, comme les autres, il ignorait le trame qui était nouée autour de lui.

« Quand j'eus la typhoïde, dit-il, Girard vint me voir un jour à l'hôpital. Je traînais en convalescence. Il m'offrit des pilules, mais je refusai d'en prendre.

« Heureuse inspiration !

Mimiche l'homme-cobaye

On a entendu aussi Duroux, dit Mimiche, « l'homme cobaye », sur lequel Girard es-sava véritablement tous ses nouveaux médicaments tout et s'en allait aussi bien portant qu'un parapluie. Deux fois seulement il fut incommodé assez sérieusement, mais quarante-huit heures après était terminée.

« A chaque fois que je prends l'apéritif avec Girard, dit-il à un de ses chefs, je suis malade à en crever.

Jeanne Drouhin savait-elle ?

On arriva enfin aux témoins de l'affaire Monin.

« Amis et voisins de Mme Monin viennent relater son retour à la maison, ramenée par deux agents, sa paralysie progressive et trois heures après sa mort. Plus ce fut le tour de l'agent Doumaux, du Phénix, relatait la présence d'un meuble qu'il eut, après le décès de Mme Monin, avec la fausse Mme Monin, Jeanne Drouhin. Elle nait évidemment l'évidence.

« A la fin de l'audience, Me de Tasse a pris la parole au nom de la mère de Mme Monin qui s'est portée partie civile. En termes mesurés, mais avec une grande fermeté, il a démontré que Jeanne Drouhin ne pouvait pas ne pas connaître les agissements de Girard dans le crime dont Mme Monin fut victime.